

Nombre de membres

en exercice: 10

Présents : 10

Votants: 10

Séance du 02 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le deux avril l'assemblée régulièrement convoquée le 02 avril 2024, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Christian CHIAPELLA, Éric MARCELLO, Sylviane RUGGIERO, Jacques FERAUD, Françoise DORLÉANS, Françoise DEVILLE, Marc BOTTERO, Sylvie DEPAOLI, Joselyne BELZUNCE, Jean FERREZ

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Sylviane RUGGIERO

Le présent procès-verbal n'a pas vocation à être exhaustif. Pour rappel, ce document est établi afin de conserver les faits et les décisions des séances du conseil municipal mais ne requiert aucune exigence formelle, règlementairement parlant. Seule exigence, édictée par l'article L2121-26 du code général des collectivités territoriales, sa communication peut en être demandée par toute personne physique ou morale.

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois d'avril, le conseil municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le vingt-deux mars 2024 s'est réuni à la Mairie de Sigonce sous la présidence de M. Christian CHIAPELLA.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein de la présente assemblée ; Madame Sylviane RUGGIERO a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées;

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut régulièrement délibérer.
Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h10

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

Le maire informe l'assemblée de son souhait d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

-Attribution des subventions 2024 aux associations

-Reversement d'une fraction de l'excédent de fonctionnement du budget annexe de l'eau au budget principal.

Objet: Attribution de subventions aux association locales pour l'année 2024 - DE 2024 013

Le maire propose de verser aux associations locales les subventions suivantes pour l'année 2024 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
<i>Amicale des sapeurs-pompiers</i>	250 €
<i>OCCE Sigonce</i>	500 €
<i>Subvention exceptionnelle « classe de mer »</i>	2'000
<i>Crèche « Sucre d'orge »</i>	9'500 €
<i>Les marchés de Sigonce</i>	600 €
<i>Dérir De Lire</i>	150 €
<i>Les Gaillardons</i>	3'000 €
<i>Chats, grains d'amour 04</i>	200 €
TOTAL	16'200 €

Adopté à l'unanimité

Objet: Vote des taux des taxes locales pour 2024 - DE 2024 014

Monsieur le maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter la fiscalité locale car celle-ci a déjà fait l'objet d'augmentations depuis le début de la mandature. Par ailleurs, les bases d'impositions fixées par l'État enregistrent déjà une hausse substantielle notamment pour la TFB.

Les taux restent par conséquent les suivants :

Taxes	Taux de référence 2023	Taux de référence 2024
Taxe d'habitation – TH	7.80 %	7.80 %
Taxe foncière (bâti) – TFB	45.70 %	45.70 %
Taxe foncière (non bâti) - TFNB	42.91 %	42.91 %

Le maire précise que, par conséquent, le produit fiscal prévisionnel pour 2024 s'élèverait à **229'514.00 €**

Adopté à l'unanimité

Objet: Vote du budget primitif 2024 -Sigonce - DE 2024 015

Le conseil municipal,

DÉLIBERE ET DÉCIDE à l'unanimité:

L'adoption du budget de la Commune de Sigonce pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 187 686.36 Euros
En dépenses à la somme de : 1 187 686.08 Euros

S'articulant comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

708 754,00

RECETTES

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 708 754,28

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 478 932,08

RECETTES

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 478 932,08

Objet: Vote du budget primitif 2024 -Service de l'eau et de l'assainissement de Sigonce - DE_2024_016

Le conseil municipal,

DÉLIBERE ET DÉCIDE à l'unanimité :

L'adoption du budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 431 336,21 Euros

En dépenses à la somme de : 947 313,31 Euros

S'articulant comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	147 690,57
---	-------------------

RECETTES

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	147 690,57
---	-------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	799 622,64
--	-------------------

RECETTES

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 283 645,64
--	---------------------

Objet: Vote du budget primitif 2024 -Lotissement - DE_2024_017

Le conseil municipal,

DÉLIBERE ET DÉCIDE à l'unanimité :

L'adoption du budget annexe "Lotissement" pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 40 430,00 Euros

En dépenses à la somme de : 40 430,00 Euros

S'articulant comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	20 220,00
---	------------------

RECETTES

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	20 220,00
---	------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	20 210,00
--	------------------

RECETTES

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	20 210,00
--	------------------

Objet: Reversement d'une fraction de l'excédent de fonctionnement du budget annexe de l'eau et de l'assainissement au budget principal - DE 2024 018

Le conseil municipal,

DÉCIDE d'intégrer au budget de la commune une fraction de l'excédent de fonctionnement du budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

PRÉCISE que le montant de la reprise s'élève à 30'000 € et que cette opération comptable s'effectuera sur les articles budgétaires suivants :

Budget Eau & Assainissement : Article 672 : -30'000 €

Budget commune : Article 75821 + 30'000 €.

Adopté à l'unanimité

Objet: Demande de concours financier auprès du Département concernant la phase 2 de la procédure administrative de mise en conformité de la source du Pesquier - DE 2024 019

Le conseil municipal,

SOLLICITE le concours financier du Département à son taux maximum pour la phase 2 de la procédure administrative,

APPROUVE le plan de financement suivant :

Montant total Phase 2 :		21 000 € HT
Subvention Département :	76,92 %	15 531 € HT
Autofinancement :	23,08 %	4 849 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Adopté à l'unanimité

Objet: Demande d'une fraction du produit des amendes de police 2024 - DE 2024 020

Le maire demande à l'assemblée de valider le plan de financement suivant et de l'autoriser à solliciter une fraction du produit des amendes de police :

Coût de l'investissement :		25'310,10 € HT
Produit des amendes de police : 50,00% soit		12'655,00 € HT
Autofinancement :	50,00% soit	12'655,10 € HT

Adopté à l'unanimité

Objet: Délibération proposant des zones d'accélération des énergies renouvelables - DE_2024_021

Il est rappelé au conseil municipal qu'en sa séance du 27 février dernier, l'assemblée s'est prononcé sur les ZAENR.

La délibération DE_2024_XXX est entâchée de deux erreurs matérielles.

Il convient de lire :

Hangar de la parcelle cadastrée section B numéro **178** au lieu de 185,

Et adjoindre la parcelle 072 à la parcelle 073.

Ainsi, il convient de lire

Hangar de la parcelle cadastrée section A numéro 073 **et numéro 072**,

Adopté à l'unanimité

=====

Question diverses :

Le Maire annonce l'obtention de la DETR pour le pluvial.

Le maire expose les termes de la convention avec le PNRL concernant la création de la place de la Mairie. Cette opération se réalisée en étroite collaboration avec le département.

Monsieur BOTTERO effectue un point d'étape sur le dépoliement de l'antenne de radiocommunication. Le bornage est maintenant effectué. L'antenne devrait avoir une hauteur de 12 mètres.

Par ailleurs, Monsieur BOTTERO se saisit de la commission cimetière avec Madame BELZUNCE et Jean FERREZ afin d'organiser le cimetière de manière plus pragmatique et, à terme, installer un columbarium. La ventes de concessions doit être révisées afin de s'aligner sur les tarifs proposés par les commune avoisinantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15